

FÊTE DU 24 FÉVRIER

En février 2022, le Conseil communal annonçait un changement de rythme pour la fête du 24 février, célébration de la fusion de nos neuf villages, en limitant son occurrence à une fois par législature. Cette décision a conduit un groupe de citoyens à contacter la commune pour lui proposer un autre projet permettant de garder la cadence annuelle.

Ainsi, c'est avec plaisir que nous pouvons vous informer que cette fête sera bel et bien célébrée le vendredi 24 février prochain à Môtiers avec diverses animations. Le comité d'organisation présentera prochainement l'entier de son programme qui se veut rassembleur, festif et varié.

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir compter sur l'intérêt et l'engagement de ces Vallonniers prêts à s'investir pour que vive cette cérémonie hautement symbolique pour notre collectivité publique et les remercie d'ores et déjà vivement de leur travail. •

AMÉLIORATION DE L'OFFRE PARASCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE ST-SULPICE ET OUVERTURE D'UNE NOUVELLE FILIÈRE PRIMA À BUTTES

Le Conseil communal donne suite à une requête du comité d'école de Saint-Sulpice consécutive à l'enquête menée auprès des parents fin 2021 visant à déterminer si une offre d'accueil parascolaire pouvait être proposée aux parents des écoliers du village. Les réels besoins exprimés ne se sont pas révélés suffisants pour justifier l'ouverture d'une nouvelle structure à Saint-Sulpice.

Toutefois, une réorganisation du cursus scolaire des élèves de Saint-Sulpice sera mise en place dès la rentrée d'août 2023. Elle prévoit d'amener en minibus les enfants de 5^e et de 6^e année vers le collège de Buttes au lieu de celui de Fleurier. Ces adaptations permettront d'implémenter une nouvelle filière PRIMA/ANIMA dès la 5^e année au collège de Buttes, permettant ainsi aux élèves de La Côte-aux-Fées, qui y effectueront eux aussi leurs 5^e et 6^e années, de continuer le programme, en compagnie de ceux de Buttes et de Saint-Sulpice.

Le transport scolaire mis en place entre Buttes et Saint-Sulpice pourra dès lors être utilisé dans les deux sens pour permettre aux élèves de 5^e et de 6^e années de Saint-Sulpice de fréquenter le parascolaire de Buttes. Ces courses permettront aux élèves de la 1^{re} à la 4^e année du collège de Saint-Sulpice de s'inscrire eux aussi au parascolaire de Buttes. Le transport ainsi mis en place permet de les conduire entre l'école et le parascolaire aux horaires adéquats. •

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

COLLÈGE DE TRAVERS

Le collège de Travers regroupe 65 enfants répartis en quatre classes: une de 3^e année, une de 4^e et deux multi-âges de 5^e-6^e. Depuis l'installation d'une filière PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion) dans ces deux villages, les élèves sont issus de Travers et de Noiraigue. À noter que les deux premières années sont enseignées dans le collège de Noiraigue. Les premiers élèves qui ont commencé l'enseignement en immersion français-allemand sont actuellement en 5^e année, ils y poursuivront donc leur 6^e année à Travers, puis rejoindront Fleurier à partir de leur 7^e année. •



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: ROMAIN FRAGNIÈRE, ORANE HUGUENIN-VIRCHAUX, SASKIA BRÜGGER, FLORENCE FORT ET FLORINE MAGNIN. MANQUE: CÉLINE UEHLINGER

© TAM BERGER (2/24)



ANNONCES

AVIS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION AUX ABORDS DES COURS D'EAU

Durant l'hiver, le canton de Neuchâtel procédera à des travaux d'entretien sur la végétation de certains cours d'eau du Val-de-Travers, en collaboration avec le personnel communal et des entreprises spécialisées. Ces interventions sont nécessaires pour limiter les risques liés aux crues et pour assurer la sécurité des routes, des voies de mobilité douce, des propriétés privées et des personnes. Les aspects liés à l'environnement, à la biodiversité et au renouvellement de la végétation sont naturellement pris en compte. Ces travaux consistent en des abattages de frênes dépérissants (atteints d'une maladie appelée chalarose), abattages de grands peupliers menaçants, coupes d'arbres mettant en péril la stabilité des berges et élagages de saules envahissants.

Des interventions auront lieu:

- Sur le Buttes, dans la zone industrielle de Buttes et à l'aval immédiat;
- Sur l'Areuse, en différents endroits entre Fleurier et Môtiers et au lieu-dit Vers-chez-Montandon;
- Sur le Sucre, dans le village de Couvet.

D'autres travaux sont planifiés pour le printemps dans les villages de Saint-Sulpice, Fleurier et Travers. Des compléments d'information seront amenés en temps voulu.

En cas de questions, vous pouvez vous adresser à l'office des cours d'eau et dangers naturels du service cantonal des ponts et chaussées (032 889 87 50) ou au service cantonal de la faune, des forêts et de la nature, arrondissement forestier du Val-de-Travers (032 889 77 02).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'ensemble de l'eau que nous utilisons chaque jour provient principalement des nappes phréatiques sources ainsi que de différentes sources.

Conformément à la loi sur le contrôle des eaux, notre service des eaux effectue cinq analyses par année, soit quatre pour l'eau potable et une pour les eaux brutes. Toutes nos eaux respectent les normes en vigueur et le détail de la qualité de l'eau par village peut être consulté sur notre site internet www.val-de-travers.ch/page/eaux.

Voici quelques astuces qui permettent une bonne consommation de l'eau:

- En cas d'absence prolongée: à votre retour, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
- 24 heures est le temps maximal pour garder de l'eau en carafe
- En cas de goût trop chloré: laissez reposer l'eau une à deux heures au frigo
- Adoucir l'eau est déconseillé pour l'eau froide, mais possible pour l'eau chaude
- Le brise-jet est recommandé pour économiser l'eau - n'oubliez pas de le nettoyer régulièrement avec du vinaigre. •



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Môtiers – Derrière-les-Jardins 21
Buttes – Surville 6
Couvet – Rue des Paillons 4 à 10
Môtiers – Rue des Marronniers 10
Couvet – Clos-Pury 15

DATES LIMITES OPPOSITION

30 janvier 2023
30 janvier 2023
30 janvier 2023
13 février 2023
13 février 2023



À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

La commune de Val-de-Travers met au concours:

- plusieurs postes d'assistant-es socio-éducatif-ves (40%-60%), contrat de durée déterminée
- plusieurs postes d'éducatrice-trices ES (40%-80%), contrat de durée déterminée
- un poste de responsable de site (80%), contrat de durée indéterminée

Retrouvez ces offres sur notre page www.vdt.ch/page/offres-emploi et postulez directement en ligne.